



SECTION de la VIENNE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/086/>

PAGE FACEBOOK : « FO DGFIP 86 »

BULLETIN D'ADHESION **COTISATION 2020**

*« En 2020, que la FOrcé ouvrière soit avec vous,
vous syndiquer, vous devez ! »*

Suite aux élections de décembre 2018, FO DGFIP 86 reste présente comme l'une des organisations syndicales fortes de la DDFIP de la Vienne. Notre travail de terrain permanent, indispensable pour rester à l'écoute des agents dans la période difficile que nous traversons, demeure notre priorité. Plus que jamais, les militants FO DGFIP 86 sont à votre disposition.

Vous êtes de plus en plus nombreux à rejoindre notre syndicat ces dernières années et toute l'équipe locale vous en remercie. C'est la confiance que vous témoignez à notre organisation syndicale qui garantit et conforte notre action militante, fondée sur les principes d'indépendance et de liberté de comportement.

La mise en œuvre au quotidien de ces critères suppose une gestion assurant recherches, démarches, informations, correspondances, déplacements, etc ... Toute cette logistique peut fonctionner dans l'intérêt de tous et de chacun grâce au soutien financier que nous apportent vos adhésions.

Sans adhérents, les moyens d'action du syndicat seraient nécessairement limités. Ce sont vos cotisations qui financent l'impression de nos tracts / comptes-rendus et nos déplacements dans les services.

Quel que soit votre grade, des élus FO sont présents pour vous représenter dans toutes les instances départementales (CAPL, CTL, CHSCT et CDAS). N'hésitez pas à les contacter si nécessaire.

Être militant, c'est avant tout faire preuve de générosité et de combativité pour défendre nos droits individuels et collectifs, avec le soutien d'une **organisation syndicale nationale structurée et indépendante des partis politiques.**

FO est la seule organisation syndicale à ne jamais donner de consigne de vote aux élections !

De plus, être adhérent donne aussi droit à :

- un crédit d'impôt à hauteur de 66 % (des facilités de paiement sont également proposées, il est possible de fractionner son versement).
- recevoir la presse FO (par mail quotidiennement et quelques revues périodiquement),
- recevoir tous les ans le "Particulier spécial fiscal",
- être prioritairement informé de nos comptes-rendus locaux des instances dans lesquelles nous siégeons.
- être membre de l'AFOC (association FO de protection des consommateurs),
- bénéficier d'une visite dans votre service sur simple demande,
- être invité à notre assemblée générale annuelle (vendredi 15 mai 2020, lieu à définir),
- être conseillé, suivi et aidé dans vos démarches (mutations, restructurations, listes d'aptitude, difficultés diverses...),
- pouvoir être orienté vers un autre syndicat FO si nécessaire pour un de vos proches, du secteur privé ou d'une autre administration, car FO est présent dans tous les secteurs d'activité.

Nous mettons également à votre disposition un site internet départemental et une page Facebook

Pour adhérer, nous retourner ce coupon (paiement par virement ou par chèque à l'ordre de FO DGFIP 86) :

NOM : GRADE et INDICE : QUOTITE TPS DE TRAVAIL :

PRENOM : AFFECTATION : Tél (portable) :

ADRESSE PERSONNELLE :

PAIEMENT : - paiement immédiat par chèque ou par virement

- paiement en plusieurs fois par chèque ou virement :

- 1 fois - 2 fois - 3 fois - 4 fois (avec dernier paiement au plus tard le 15/11)

(nous adresser tous vos chèques en même temps, nous les présenterons en banque aux dates de votre choix)

Coordonnées bancaires si paiement par virement (précisez en référence votre nom / prénom / grade-échelon) :

(IBAN) : FR21 2004 1010 1238 1951 0G03 327 et (BIC) : PSSTFRPPSCE

Sécrétaire : Amélie BARDET (FO DGFIP 86) – Pôle de Contrôle et d'Expertise

Trésorier : Philippe FOUCTEAU (FO DGFIP 86) – Trésorerie de Poitiers des Etablissmt Hospitaliers



SECTION
DE LA
VIENNE

MONTANT DES COTISATIONS 2020

Nos cotisations sont principalement indexées sur le point d'indice et sont proportionnelles à la quotité du temps de travail.



« Le crédit d'impôt sur la cotisation syndicale est de 66% »

	ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
AA ou AT	INDICE	327	328	329	330	332	334	338	342	346	356	368	
	COTISATION	102,00 €	102,00 €	103,00 €	103,00 €	104,00 €	104,00 €	106,00 €	108,00 €	109,00 €	113,00 €	117,00 €	
AAP2 ou ATP2	INDICE	329	330	333	336	345	351	364	380	390	402	411	418
	COTISATION	103,00 €	103,00 €	104,00 €	105,00 €	109,00 €	111,00 €	116,00 €	122,00 €	125,00 €	130,00 €	133,00 €	136,00 €
AAP1 ou AT1	INDICE	350	358	368	380	393	403	415	430	450	466		
	COTISATION	111,00 €	114,00 €	117,00 €	122,00 €	126,00 €	130,00 €	134,00 €	140,00 €	147,00 €	153,00 €		

	ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
C2 ou Tech. Géomètre	INDICE	343	349	355	361	369	381	396	415	431	441	457	477	503
	COTISATION	108,00 €	110,00 €	112,00 €	115,00 €	118,00 €	122,00 €	127,00 €	134,00 €	140,00 €	144,00 €	150,00 €	157,00 €	167,00 €
C1 ou Géomètre	INDICE	356	362	369	379	390	401	416	436	452	461	480	504	534
	COTISATION	113,00 €	115,00 €	118,00 €	121,00 €	125,00 €	129,00 €	135,00 €	142,00 €	148,00 €	151,00 €	158,00 €	167,00 €	178,00 €
CP ou Géo. principal	INDICE	392	404	419	441	465	484	508	534	551	569	587		
	COTISATION	126,00 €	130,00 €	136,00 €	144,00 €	153,00 €	160,00 €	169,00 €	178,00 €	184,00 €	191,00 €	198,00 €		

Afin de défendre vos droits et nos conditions de travail, rejoignez-nous !

	ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Inspecteur	INDICE	390	410	430	450	480	513	545	575	605	640	673
	COTISATION	125,00 €	133,00 €	140,00 €	147,00 €	158,00 €	170,00 €	182,00 €	193,00 €	204,00 €	217,00 €	229,00 €
Inspecteur Principal	INDICE	500	535	575	605	650	690	730	768	806		
	COTISATION	166,00 €	179,00 €	193,00 €	204,00 €	221,00 €	236,00 €	250,00 €	264,00 €	278,00 €		
IDIV CN	INDICE	659	690	730	758							
	COTISATION	224,00 €	236,00 €	250,00 €	261,00 €							
IDIV HC	INDICE	730	768	809								
	COTISATION	250,00 €	264,00 €	279,00 €								

Ce barème prend en compte la nouvelle grille indiciaire des catégories A et A+ effective en 2020

Première adhésion en 2020 : Catégorie A = 55 € Catégorie B = 45 € Catégorie C = 40 €

